



| CFDT | CGT | CFE-CGC | FO | SUD |

Communiqué Intersyndical du 08 janvier 2025

Fermeture des usines de Cholet et Vannes : la CGT rejoint l'intersyndicale centrale pour demander des propositions sérieuses à Michelin

Aujourd'hui, la CGT a décidé de rejoindre l'intersyndicale centrale déjà constituée par la CFDT, la CFE-CGC, FO et SUD. L'intersyndicale représente ainsi 100% des salariés. **Cette décision s'inscrit dans une démarche de solidarité et de défense collective des intérêts des salariés.** En unissant nos forces, nous renforçons notre capacité à peser dans les négociations et à obtenir des avancées significatives pour l'ensemble des travailleurs concernés.

L'intersyndicale réunie partage les mêmes alertes et les mêmes préoccupations autour de la perte d'emplois et les conséquences sociales importantes pour les salariés et leurs familles, ainsi que l'insuffisance des propositions de l'employeur pour accompagner les salariés dans leurs projets de reconversion. Reconversions subies et imposées par Michelin dans des activités qui sont pourtant rentables.

Les propositions initiales de Michelin sont décalées par rapport aux attentes des salariés. Rappelons que les salariés ont appris un dimanche midi devant la TV la fermeture de leurs sites. **Tous, solidaires, nous avons demandé à l'employeur de revenir avec des propositions sérieuses d'indemnisation des salariés** qui vont perdre leur emploi, dans un Groupe qui présente des résultats financiers excellents et qui s'apprête à verser près d'un milliard et demi à ses actionnaires.

L'intersyndicale a formalisé plusieurs demandes, à la hauteur des enjeux, et notamment :

- Sur les mobilités externes qui concernent une immense majorité des salariés, face au préjudice moral infligé, l'intersyndicale a proposé un montant fixe (70 000 euros) adossé à des montants variables indexés sur l'âge (500 euros multiplié par l'âge de la personne) et l'ancienneté (300 euros par mois d'ancienneté). Ainsi un salarié de 47 ans avec 20 ans d'ancienneté pourrait recevoir 165 000 euros brut, auxquels s'ajoutera l'indemnité légale de fin de contrat.

Suite à la première réunion de négociation et aux demandes de l'intersyndicale, l'employeur nous a présenté de nouvelles mesures de mobilité interne. A ce stade, aucune mesure n'est actée car elles restent insuffisantes. Le volet des fins de carrière sera abordé également fin janvier.

Des présentations détaillées seront faites sur les sites de Cholet et de Vannes. N'hésitez pas à solliciter vos représentants syndicaux locaux pour toute question spécifique.

L'Intersyndicale est pleinement mobilisée pour défendre vos droits et vos intérêts face à ce projet de fermetures. **Vos élus syndicaux sont unis pour la défense de vos intérêts.**